

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Procédure 2026

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est un dispositif mis en place depuis 2012 par l'Éducation nationale ayant pour objectif de lutter contre les inégalités scolaires dans les zones défavorisées.

Important

Ne seront présentées à la commission que les demandes de scolarisation des enfants de moins de 3 ans complètes et conformes aux critères cités ci-dessous.

Une scolarisation des enfants de moins de 3 ans au sein de la commune peut-être sollicitée si la demande est liée aux motifs suivants :

- Enfant de 2 ans révolu au 1^{er} septembre 2026 (nés au 1^{er} janvier 2024).
- Le contexte d'accueil actuel de l'enfant (autres que les crèches et les assistantes maternelles).
- La situation sociale, culturelle et/ou linguistique des familles.
- Le niveau du quotient familial inférieur ou égal à 800.

Elle est accordée pour l'année scolaire et l'école n'est pas attribuée en fonction de son lieu de résidence. L'année suivante, les enfants intégreront leur école maternelle de secteur pour poursuivre le cycle scolaire maternel.



Quelle est la procédure ?

- Créer votre compte ou le mettre à jour et faire calculer votre quotient familial dans l'espace famille sur le site Internet de la Ville ivry94.fr et, si besoin, contacter le service Pôlefamilles par téléphone ou mail.
- Télécharger et compléter le formulaire sur le site de la Ville et joindre les pièces à fournir à votre demande. Si vous rencontrez des difficultés, contacter le service enseignement ou présentez-vous dans les Maisons municipales de votre quartier.

[Téléchargez votre formulaire ici](#)



Adresses utiles

Service Pôle Familles
37 rue Saint-Just
94200 Ivry-sur-Seine
pole.familles@ivry94.fr
01 49 60 24 03

Service Enseignement
Dossier envoyé par mail :
scolaire@ivry94.fr

Attention : la scolarisation d'un enfant de moins de 3 ans n'est pas un mode de garde et elle est uniquement réservée aux familles résidant sur la commune.

Pièces à fournir

- Formulaire complété (recto-verso si formulaire imprimé).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une attestation de l'employeur des parents précisant le lieu et les horaires de travail.
- Une attestation de formation précisant le lieu et les horaires.
- Attestation de recherche d'emploi (France Travail).
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.

IMPORTANT : conformément au règlement RGPD, ne pas transmettre des documents comportant des données sensibles telles que carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, etc.

Le dossier sera refusé dans les cas suivants :

- Dossier incomplet
- Enfants de moins de 3 ans ayant 2 ans révolu au 1^{er} septembre 2026
- La création ou la mise à jour du dossier famille, incluant le calcul du quotient familial, doit être réalisée en amont auprès du service Pôle Famille avant tout envoi de dossier.

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Nés au-1^{er} janvier 2024

Rentrée scolaire de septembre 2026

Date butoir de réception des dossiers : Mardi 2 juin 2026

Enfant concerné

Nom et prénom(s) :		
Date de naissance :	Féminin	Masculin
Langue parlée à la maison :		

État Civil		
	Représentant 1	Représentant 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal		
Ville		
¹ Adresse électronique		
¹ ☎ Portable		
☎ Domicile		
☎ Travail		
Situation Professionnelle		
	Représentant 1	Représentant 2
Situation professionnelle		
Adresse de		
Code postal de		
Ville de		
Jours de	Du : Au :	Du : Au :
Horaires de	De : À :	De : À :

¹ À renseigner obligatoirement

Erreur ! Signet non défini. Modalités de garde de l'enfant actuellement

Cocher la case correspondante

En famille :

Mère Père Grands-parents autre (*précisez*)

Adresse :

En crèche :

Municipale Départementale Associative Parentale Halte-garderie : nbre jours :

Adresse :

Assistante maternelle : des structures municipales libérale

Nom - prénom :

Adresse :

Frères et sœurs scolarisés

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Établissement scolaire fréquenté</i>	<i>Commune</i>

¹Motivation de la demande (possibilité de joindre un courrier de motivation au dossier)

Date :

Signature

Transmission du dossier complet aux adresses postale ou courriel cités ci-dessous

Tous dossiers incomplets, non signés et/ou ne correspondant pas aux critères énoncés sur le site ivry94.fr ne seront pas pris en compte.

Courriel : scolaire@ivry94.fr

La ville d'Ivry-sur-Seine (responsable de traitement) collecte et traite vos données personnelles pour vous permettre de demander une dérogation scolaire (dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées) et pour répondre à cette demande dans le cadre de ses missions d'intérêt public. Le recueil des données marquées d'une (*) est obligatoire pour que la commission partenariale puisse étudier votre demande. Vous pouvez en savoir plus sur le traitement de vos données sur la page [RGPD | Ville d'Ivry-sur-Seine \(ivry94.fr\)](http://RGPD | Ville d'Ivry-sur-Seine (ivry94.fr)) ou exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données de la ville d'Ivry-sur-Seine - DPD@ivry94.fr.